**MODÈLE LETTRE ANTENNE DANS LES ÉGLISES**

DE : XXX

 A : XXX

**Objet :** Des intrus peu catholiques s'invitent nombreux sous les clochers de nos églises

 Le, xxxx, à xxx,

‌

‌‌Père XXXXX,

Au nom de nombreuses personnes devenues électro-hypersensibles (dont je fais hélas partie), je viens porter nos ultimes espoirs en votre bienveillance, afin de pouvoir continuer à fréquenter ou approcher, comme c'était le cas il y a quelques années, n'importe quel lieu de culte sans nous sentir envahir par des troubles physiologiques, nous obligeant à quitter ou nous éloigner de certains endroits pour nous en soulager.

Je vous soumets ma réflexion, dictée et concernée par tout ce que nous constatons autour de nous, nous faisant craindre la perte de l'Église car les paroissiens électro-hypersensibles subissent la double épreuve en certains lieux sacrés ou à proximité, à cause de ces nuisances environnementales.

L'esprit mercantile venu se cacher sous un grand nombre de clochers (notamment, pour n'en citer que quelques-uns : XXXXXXXXXXXXX..), moyennant des contreparties financières juteuses (antennes relais des opérateurs de téléphonie mobile) ou autour des églises (concentrateurs de recueil des données), viennent sournoisement mettre en péril la santé des paroissiens et habitants proches, devenus électrosensibles suite à une surexposition, en nette augmentation depuis quelques années. Il est regrettable que quelques-uns d'entre eux se voient obligés de fuir certains lieux de culte ou leurs abords pour se protéger des rayonnements électromagnétiques dangereusement élevés à certains moments avec l'arrivée de la 5G non indispensable.

Les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques autorisés en France sont parmi les plus élevés d'Europe (classés dans le groupe 2B par l'OMS).

Qu'allons-nous devenir, si nos autorités religieuses, qui ont un droit de regard vis-à-vis de la commune (loi 1905), au nom du principe de précaution, continuent à camper dans le déni ?

Quel regard devons-nous désormais porter sur l'Église, sachant qu'il est interdit d'ériger des antennes relais ou faisceaux hertziens dans des sites classés, alors pourquoi autoriser cela dans des lieux sacrés proches des habitations ?

Par l'intermédiaire de la 4G et bientôt la 5G, l'Église va contribuer à propager, par ces technologies, des images de violence, de pornographie, des appels à la haine transmis par les très hauts débits.

Comment l'Église peut-elle rassembler ou inciter à la conversion en véhiculant de tels messages inappropriés sous nos clochers, allant malheureusement à l'encontre des valeurs chrétiennes ?

Pour plus d'information, je vous invite à prendre connaissance du lien ci-dessous ainsi que des pièces jointes.

http://www.letelegramme.fr/bretagne/antennes-relais-interdites-de-clocher-01-07-2014-10237218.php‌

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette problématique pour le bien de tous, je me tiens à votre disposition pour un entretien au cours duquel il me tient à cœur de vous fournir plus de précisions.

Respectueusement,

XXXXXX

XXXXX

**Pièces Jointes :**

* xxx